

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2193

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Opération de mise aux normes des blocs sanitaires de l'hôtel de Communauté - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'hôtel de Communauté a été construit en 1976. L'ensemble des blocs sanitaires date de sa construction et doit faire l'objet d'une mise aux normes en terme d'hygiène et de sécurité des installations, d'une part, d'aménagements pour répondre aux évolutions de la réglementation, d'autre part, notamment pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux consistent en :

- démolition et maçonnerie,
- menuiserie,
- plomberie et électricité,
- peinture.

Les travaux seraient réalisés en partie par les entreprises titulaires des marchés à bons de commandes et en régie par les équipes tout corps d'état de l'hôtel de Communauté et des ateliers de Vaulx en Velin en fonction de leur charge de travail respective.

Il est prévu d'acheter les fournitures de plomberie et sanitaires dans le cadre d'une procédure d'achat dédié au chantier compte tenu de ses spécificités propres.

Le montant total de ces travaux, en tenant compte des interventions en régie, est estimé à 280 000 € TTC, soit huit blocs sanitaires à 35 000 € TTC le bloc.

La répartition prévisionnelle de ces montants est la suivante :

Libellé	2004	2005	2006	total
travaux proprement dits	20 000 € TTC	35 000 € TTC	35 000 € TTC	90 000 € TTC
fourniture des sanitaires et plomberie	50 000 € TTC	70 000 € TTC	70 000 € TTC	190 000 € TTC

Compte tenu du montant de cette opération, il est demandé au Bureau la création d'une opération individualisée - mise aux normes des blocs sanitaires de l'hôtel de Communauté. Cette opération était initialement prévue dans le cadre de l'opération n° 0107 maintenance des bâtiments de l'hôtel de Communauté.

Il est proposé au Bureau de bien vouloir autoriser l'individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement pour un montant de 280 000 € TTC en dépenses, suivant l'échéancier suivant :

- exercice 2004 70 000 € TTC,
- exercice 2005 105 000 € TTC,
- exercice 2006 105 000 € TTC.

Et l'affectation aux lignes de gestion suivantes :

CB 5 720	CG 572 600	Fonction 0020	Compte 0231 320	LG 012 772	90 000 € TTC
CB 5 720	CG 572 600	Fonction 0020	Compte 0215 830	LG 012 790	190 000 € TTC

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de monsieur le vice-président chargé du patrimoine et du pôle finances le 29 mars 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de travaux relatif à la mise aux normes des blocs sanitaires de l'hôtel de Communauté pour un montant de 280 000 € TTC.

2° - Autorise l'individualisation de l'autorisation de programme globale maintenance et renouvellement n° 10 pour un montant de 280 000 € TTC suivant l'échéancier prévisionnel ci-après :

- exercice 2004 70 000 € TTC,
- exercice 2005 105 000 € TTC,
- exercice 2006 105 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,